

TRANCHEES D'EPANDAGE

Les tranchées d'épandage reçoivent les effluents de la fosse toutes eaux. Le sol en place est utilisé comme système épurateur et moyen dispersant.

Conditions de mise en œuvre :

Ce dispositif doit être placé aussi **près de la surface du sol** tout en étant protégé.

Les **tuyaux d'épandage posés avec une pente régulière jusqu'à 1% dans le sens de l'écoulement, sont placés** dans un ensemble de **tranchées parallèles**. L'écartement **d'axe en axe des tranchées** doit être égale ou supérieure à **1,50 m**. La **largeur de chaque tranchée d'épandage** est de **0,5 ou 0,7 m**. Le **fond de fouille** a une **pente** identique à celle des tuyaux.

La **longueur d'une ligne** de tuyaux d'épandage **ne doit pas excéder 30 m**. Le choix du nombre de tranchées en dépend.

Les tranchées sont composées de bas en haut :

- _ d'une couche de **graviers roulés lavés (10-40 mm) de 0,3 à 0,4 m d'épaisseur** selon la largeur de la tranchée, dans laquelle sont noyées les tuyaux d'épandage,
- _ d'un **géotextile** perméable à l'eau et à l'air,
- _ d'une couche de **terre végétale** de 0,20 m d'épaisseur.

L'épandage doit être maillé chaque fois que la topographie le permet.

Il doit être alimenté par un dispositif assurant une **égale répartition** des effluents dans le réseau de distribution.

Dimensionnement :

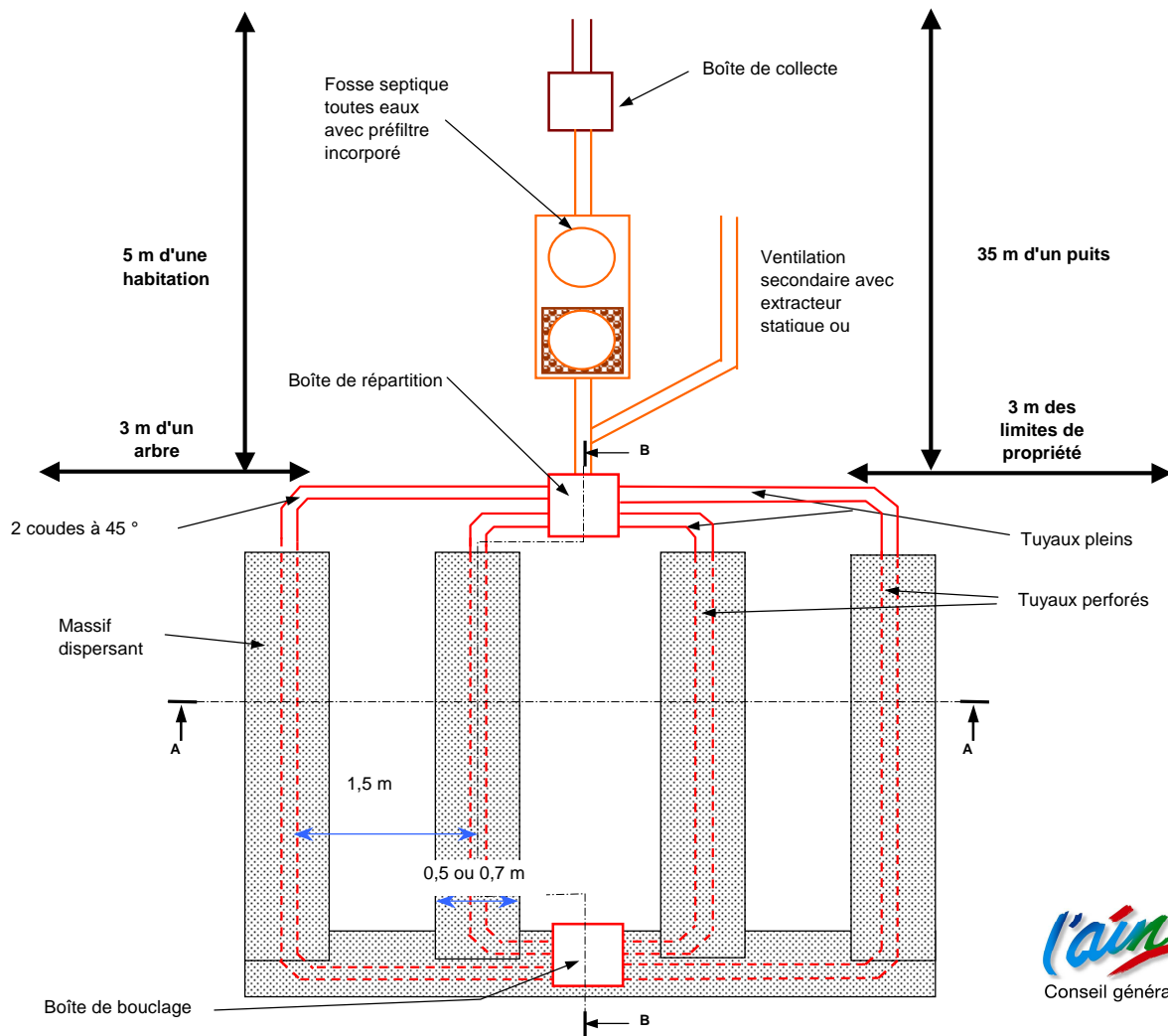
La surface d'épandage (fond des tranchées) est fonction de la taille de l'habitation et de la perméabilité du sol. Elle est définie par l'étude pédologique à la parcelle :

CAS 1 : la perméabilité est bonne (> 50 mm/h), la longueur totale minimale pour 5 pièces principales est de **45 mètres** linéaires à laquelle on ajoute 6 ml par pièce principale supplémentaire.

CAS 2 : la perméabilité est moyenne (entre 30 et 50 mm/h), la longueur totale minimale pour 5 pièces principales est de **50 mètres** linéaires à laquelle on ajoute 10 mètres linéaires par pièce principale supplémentaire.

CAS 3 : la perméabilité est médiocre (entre 15 et 30 mm/h), la longueur totale minimale pour 5 pièces principales est de **80 mètres** linéaires à laquelle on ajoute 16 mètres linéaires par pièce principale supplémentaire.

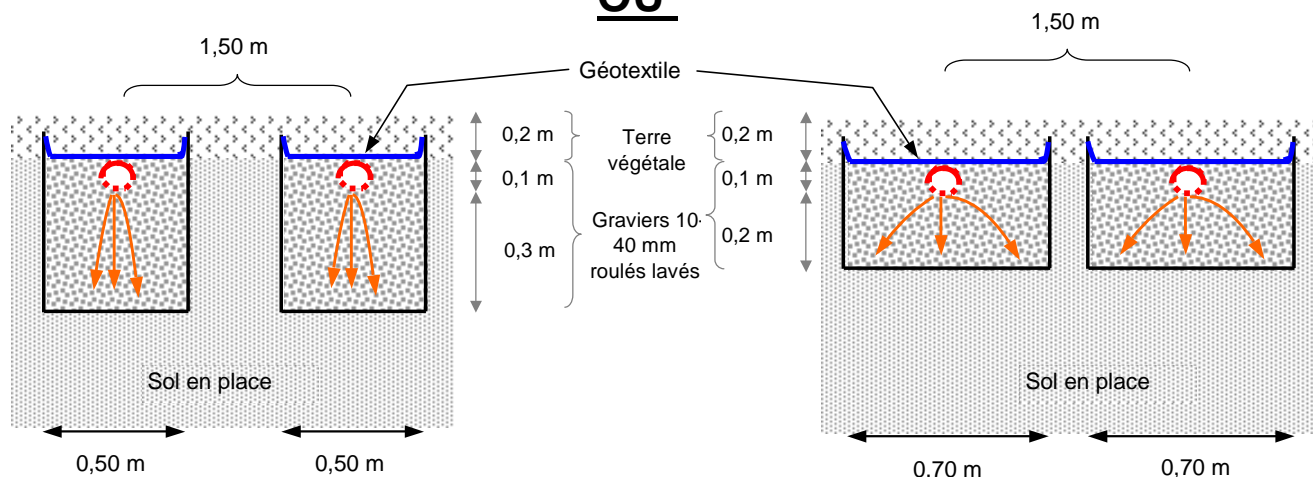
Le schéma suivant indique les distances à respecter :



TRANCHEES D'EPANDAGE

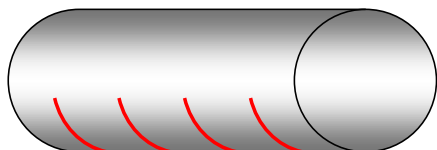
2 LARGEURS DE TRANCHEES POSSIBLES (0,50 m ou 0,70 m)

OU



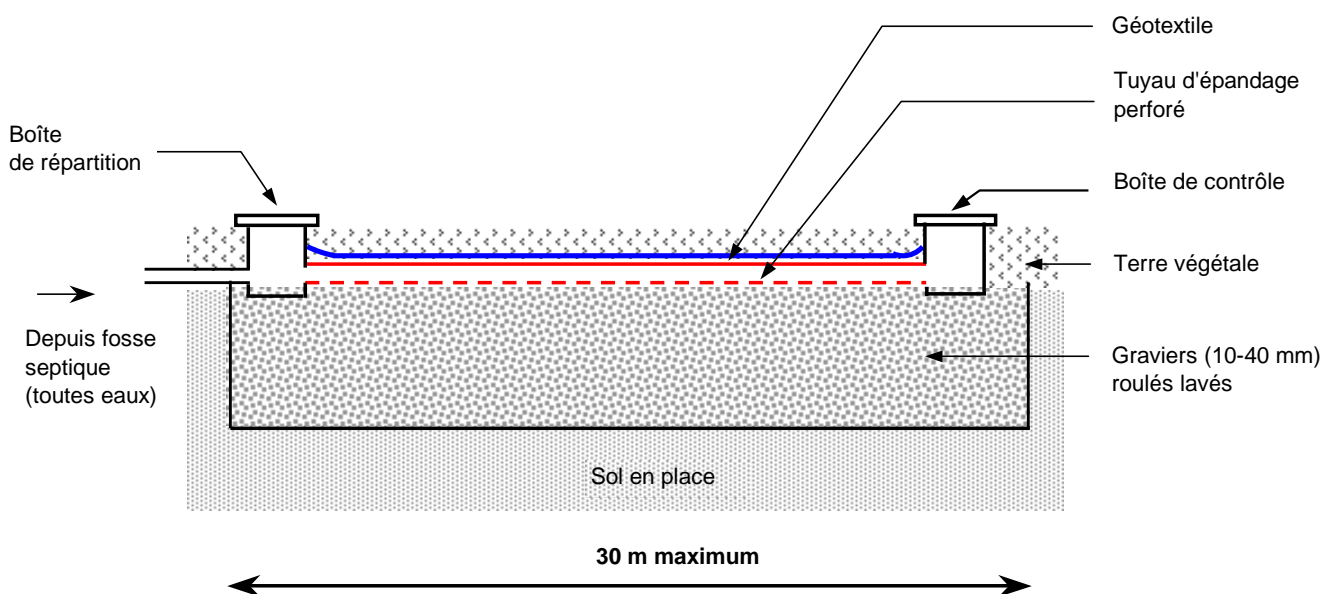
COUPE TRANSVERSALE D'UNE TRANCHEE (AA)

Largeur des tranchées d'épandage	Epaisseur des graviers sous les tuyaux
0,50 m	0,30 m
0,70 m	0,20 m



Canalisations rigides :
diamètre : 100 mm
avec fentes de 5 mm minimum, espacées tous les 0,1 à 0,15 m
Pente : 0,5 à 1 %

TUYAU D'EPANDAGE



COUPE LONGITUDINALE (BB)